



Arrêté GB/LR/AG - 2025/n° 357
Interdiction de stationnement
et de circulation
Feu d'artifice 2025

ARRETE

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,
VU le Code de la Route,
VU le Code Pénal,
VU l'arrêté municipal de délégation de signature à Monsieur Jérôme CURIEN, Directeur Général des Services de la Mairie de Senlis N°ECG/AG/2020/131 du 09/07/2020,
CONSIDERANT que pour le bon déroulement du feu d'artifice et la sécurisation du public, il est nécessaire **d'interdire le stationnement et la circulation, du lundi 14 juillet, 14h, au mardi 15 juillet 2025, 1h,**

ARRETONS

Article 1 – le stationnement et la circulation de véhicules de toute nature seront interdits et considérés comme gênant rue de la Chaussée Pontpoint, **du lundi 14 juillet, 14h, au mardi 15 juillet 2025, 1h, dans le cadre du feu d'artifice de la fête nationale.**

Article 2 : Les panneaux signalant l'interdiction de stationnement seront mis en place par les Services Techniques Municipaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi. Les véhicules en infraction pourront être déplacés par les Agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement. Les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier 14 Rue Lemerchier - 80000 AMIENS, ou par l'application informatique télérecours citoyen accessible via le site www.telerecours.fr.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera affichée aux lieux et places habituels et sera adressée à Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale, au Centre de Secours Principal de Senlis, à la Brigade de gendarmerie de Senlis.

Fait à Senlis, le 27 JUIN 2025

Le Maire
Pour le Maire
Et par délégation



Jérôme CURIEN
Directeur Général des Services